

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 00436 Numéro SIREN : 338 156 946 Nom ou dénomination : ALTI
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2022 sous le numéro de dépôt B2022/004180

Désignation de l'entreprise : SAS ALTI		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12						
Adresse de l'entreprise : 21 Rue Peiresc		83000 TOULON		Durée de l'exercice précédent : 12				
Numéro SIRET : 3 3 8 1 5 6 9 4 6 0 0 0 6 7		Néant ☐						
		Exercice N, closé, 30/09/2021		N-1, 30/09/2020				
		Net 3		Net 4				
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CC			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	10 927	AC	10 189	739	772
		Fonds commercial (1)	AI		AJ			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AI		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terminés	AN		AO			
		Constructions	AP	52 000	AC	9 949	42 051	43 351
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	53 956	AU	32 418	21 538	30 498
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CI			
		Autres participations	CU	688 976	CV		688 976	5 948 971
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BI	762	BF	762		
		Prêts	BF	121 640	BG		121 640	121 640
Autres immobilisations financières *		BI	1 256	BI		1 256	1 238	
TOTAL (II)		DJ	929 517	BR	53 317	876 200	6 146 470	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BO			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			1 813
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	162 982	BY		162 982	20 374
		Autres créances (3)	BZ	8 018 263	CA		8 018 263	8 788 990
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CT	962 258	CE	804	961 454	869 249
		Disponibilités	CF	3 916 733	CG		3 916 733	246 231
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	3 752	CI		3 752	2 906
TOTAL (III)		CJ	13 063 987	CK	804	13 063 184	9 929 564	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecart de conversion actif * (VI)		CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CC	13 993 505	IA	54 121	13 939 384	16 076 034	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	122 896	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété *				Stocks :			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 201.

AB

Désignation de l'entreprise <u>SAS ALTI</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 54 240)	DA	54 240	54 240
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	4 444 304	4 444 304
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 424	5 424
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	6 641 114	6 777 539
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	851 744	13 575
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	17 402	16 688
	TOTAL (I)	DL	12 014 229	11 311 770
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	285 000	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	285 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	70 233	1 160 116
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	1 494 971	3 531 103
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 434	17 949
	Dettes fiscales et sociales	DY	61 516	55 095
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1	1
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	1 640 155	4 764 263
Ecart de conversion passif * (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	13 939 384	16 076 034
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 604 391	3 899 329
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		55 095	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2021

Désignation de l'entreprise : SAS ALTI		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	410 434	FI		FI	410 434	255 257	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	410 434	FK		FL	410 434	255 257	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	6 000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	10 979	25 761	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	421 413	287 021
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	142 886	147 713	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	8 515	8 392	
	Salaires et traitements *					FY	167 162	204 384	
	Charges sociales (10)					FZ	90 213	105 851	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	11 653	9 753
							GB		
							GC		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE		
	Autres charges (12)						GF	503	48
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	420 932	476 141	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	481	(189 120)	
opérateurs en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH	276 342	262 113	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI	1 847	358 220	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	261 443	153 803	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 365	7 258	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	43 140	123 342	
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	84 426	122 398	
Total des produits financiers (V)						GP	392 374	406 801	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	317	558	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	20 984	48 870	
	Différences négatives de change					GS	273	130	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	34 943	60 626	
Total des charges financières (VI)						GU	56 517	110 183	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	335 857	296 617	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	610 834	11 390	

[Signature]

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise SAS ALTI				Néant ☐ *		
		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		30 294	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	5 691 234	46 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	5 691 234	76 294	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	7 906	194 216	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	5 269 970	1 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	285 714	2 967	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	5 563 590	198 183	
4 - RES ULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	127 644	(121 889)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	(113 266)	(124 074)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	6 781 364	1 032 229	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	5 929 620	1 018 653	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	851 744	13 575	
RENYOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		1 716
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont	amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
			amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		AI	10 979	25 761
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6	obligatoires A9			
			dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe).		Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			5 563 590		5 691 234	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Impôt sur les bénéfices et intégration fiscale :

Depuis l'exercice ouvert le 01/10/2012, la société SAS ALTI FRANGUI est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ALTI FRANGUI. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Au 30/09/2021, le groupe fiscalement intégré, outre la société ALTI FRANGUI, comprend 3 sociétés filiales détenues à plus de 95 % : Stone Riviera, Bleu Azur, Ibox Gestion Location.

La société ALTI FRANGUI est seule redevable de l'impôt sur les bénéfices pour les structures composant le groupe fiscal. Le résultat fiscal groupe de l'exercice 2020/2021 est bénéficiaire mais il s'impute sur le déficit fiscal groupe existant ; aucune charge d'impôt sur les sociétés n'est comptabilisée dans les comptes clos au 30/09/2021. Un produit d'impôt sur les bénéfices, relatifs aux filiales bénéficiaires fiscalement, est comptabilisé pour un total de 113 266 €.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Révaluations	Acquisitions	Virt.p.à.p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	10 527		400			10 927
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 527		400			10 927
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	52 000					52 000
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	3 200					3 200
	Matériel de transport	35 000					35 000
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	14 796		960			15 756
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	104 996		960			105 956	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	5 948 971		9 976		5 269 970	688 976
	Autres titres immobilisés	762					762
	Prêts et autres immobilisations financières	122 878		18			122 896
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 072 611		9 994		5 269 970	812 634
TOTAL		6 188 134		11 354		5 269 970	929 517

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2021
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	9 755	433		10 189
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 755	433		10 189
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	8 649	1 300		9 949
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	2 660	400		3 060
Matériel de transport	6 635	8 750		15 385
Matériel de bureau, mobilier	13 202	770		13 972
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 146	11 220		42 366
TOTAL.	40 902	11 653		52 555

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation	714						714
TOTAL	714						714
TOTAL GENERAL NON VENTILE			714				714

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2021
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	16 688	714		17 402
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES		16 688	714		17 402
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		285 000		285 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			285 000		285 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	762			762
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	43 627	317	43 140	804
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	44 389	317	43 140	1 566
TOTAL GENERAL		61 077	286 031	43 140	303 968
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			317 285 714	43 140	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/09/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	121 640	121 640	
	Autres immobilisations financières	1 256	1 256	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	162 982	162 982	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	15 115	15 115	
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 085	2 085	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	7 751 924	7 751 924	
	Débiteurs divers	249 139	249 139	
	Charges constatées d'avances	3 752	3 752	
	TOTAL DES CREANCES	8 307 893	8 307 893	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	70 233	34 469	35 764	
	Emprunts et dettes financières divers	1 145	1 145		
	Fournisseurs et comptes rattachés	13 434	13 434		
	Personnel et comptes rattachés	8 757	8 757		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 401	12 401		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	35 311	35 311		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 047	5 047		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	1 493 827	1 493 827		
	Autres dettes	1	1		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	1 640 155	1 604 391	35 764	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 031 219			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		1 269 356			

Dettes garanties par des Suretés Réelles

Etat exprimé en euros

Nat. Dette		Org. Bénéficiaire	Montant début	30/09/2021
EMPRUNT	ACQ.TITRES IBOX GL-NANTISSEMENT P	CREDIT AGRICOLE	234 000	70 189
		TOTAL	234 000	70 189

Engagements financiers

Etat exprimé en euros		30/09/2021	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus				
Avals, cautions et garanties				
Cf. état Engagements financiers - Avals, cautions et garanties			712 534	
			712 534	
Engagements de crédit-bail				
Engagements en pensions, retraite et assimilés				
Autres engagements				
Nantissement comptes Titres Natixis-Garantie emprunt JSGE- C.Epargne (550 K€)			206 945	
			206 945	
Total des engagements financiers (1)			919 479	
(1) Dont concernant :				
Les dirigeants				
Les filiales				
Les participations				
Les autres entreprises liées				

Détail - Avals, cautions et garanties

Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Caution CIC- Est - Emprunt JSGE (150 K€)	20 968	
Caution C.Agricole - Emprunt IBOX GL (100 K€)	7 038	
Caution C.Agricole - Emprunt IBOX GL (180 K€)	74 212	
Caution C.Agricole - Emprunt IBOX GL (80 K€)	40 690	
Caution C.Agricole - Emprunt IBOX GL (193 K€)	112 761	
Caution C.Agricole - Emprunt IBOX GL (71 K€)	48 715	
Caution C.Agricole - Emprunt IBOX GL (395 K€)	408 150	
Totalisation	712 534	

Capital social

Etat exprimé en euros		30/09/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 356,00	40,0000	54 240,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		1 356,00	40,0000	54 240,00

Effectif moyen

		30/09/2021	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		5	
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL		5	

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 30/09/2020	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 30/09/2021
Capital social	54 240				54 240
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4 444 304				4 444 304
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	5 424				5 424
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	6 777 539			(136 425)	6 641 114
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	13 575	(13 575)		851 744	851 744
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	16 688			714	17 402
TOTAL	11 311 770	(13 575)		716 033	12 014 229

Date de l'assemblée générale 10/03/2021

Dividendes attribués 150 000

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 13 575

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 11 298 195

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 11 298 195

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 702 458

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	30/09/2021	30/09/2020	%	%	30/09/2021	30/09/2020	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	4 400	4 400	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	4 400	4 400	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	4 400	4 400	100,00	100,00				



Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I				
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				



Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/09/2021

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--



Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/09/2021

Total des Charges à payer		46 903
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		44
<i>Int.courus s'emp.aup.etablt.cr</i>	44	
Emprunts et dettes financières divers		17 330
<i>Associe - intérêts courus - ab</i>	16 943	
<i>Associe - intérêts courus - gb</i>	297	
<i>Associe - intérêts courus - tb</i>	90	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		12 508
<i>Fourniss fact a recevoir</i>	12 508	
Dettes fiscales et sociales		17 022
<i>Dettes provis. pr congés a payer</i>	7 187	
<i>Personnel - autres charges à payer</i>	1 570	
<i>Org sociaux charg a payer</i>	542	
<i>Charges soc. 13eme mois</i>	644	
<i>Charges sociales sur cp</i>	2 946	
<i>Etat charges a payer</i>	4 133	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/09/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			3 752
Charges courantes fonctionnement constatées avance		3 752	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			3 752



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/09/2021
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			



SAS ALTI

30/09/2021

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES SANS DERNIER RESULTAT (*)	% DU CAPITAL DETENU	VALEUR COMPT TITRES DETENUS BRUTE	NETTE	PRETS & AVANCES CONSENTIS	MT CAUTIONS & AVALS DONNES	CA HT DERN. EX. ECOULE	RESULTAT DERN. EX. CLOS	Q.P RESULTAT AU COURS EX.	DIVIDENDES ENCAISSES AU COURS EX.
SAS STONE RIVIERA C2I (2)	16 000	294 775	100,00	60 183	60 183	4 330 839	0	580 580	19 622		
SAS BLEU AZUR (2)	50 000	59 069	100,00	146 324	146 324	28 470		478 625	74 118		
SAS IMMOBOX (2)	50 000	343 258	66,60	36 240	36 240			4 970 603	744 284		179 820
SCI ELIANE (1)	1 000	1 000	50,00	500	500	0		0	0	0	
SAS BM FINANCES (1)	50 000	87 552	50,00	25 000	25 000	0		0	4 822		
SAS PORT LA GALERE (1)	10 000	10 000	100,00	59 907	59 907	1 700 546		318 710	196 001	249 590	
SCI IMPERIALES SANGUINAIRES (1)	2 000	2 000	50,00	1 000	1 000	431 315		0	360	-180	
SCI PATRIMOINE G (1)	1 000	1 000	10,00	100	100	270 277		44 052	15 841	-1 584	
SCI PATRIMOINE T (1)	1 000	1 000	10,00	100	100	360 620		0	877	-83	
SARI J.S.GE (1)	102 000	28 717	50,00	34 001	34 001	146 140	227 913	423 032	-4 624		
SAS NOUN ELECTRIC (1)	309 600	-1 168 586	4,00	100 000	100 000	0		1 542 110	-226 008		
SCI RASCASSE (1)	1 200	1 200	66,67	800	800	85 404		71 511	38 106	25 404	
SAS IBOX GESTION LOCATION (2)	10 000	181 957	100,00	207 219	207 219		691 566	1 390 968	243 631		0
SCI AGT (1)	1 000	1 000	20,00	200	200			146 865	6 740	1 348	

(*) y compris le capital social

(1) Exercice clos au 31/12/2020

(2) Exercice clos au 30/09/2021

(3) Transformation en sas et exercice de 9 mois - 30/09/2021

ALTI

Société par Actions Simplifiée
au capital de 54 240 €

Siège social : 21 rue Peiresc
83000 TOULON

RCS TOULON 338 156 946

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MARS 2022**

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à **851 744 Euros** de la façon suivante :

- à titre de distribution de dividende aux associés la somme de six cent mille euros...	600 000 €
- Le solde ; soit la somme de deux cent cinquante et un mille sept cent quarante-quatre euros au crédit du poste « Autres Réserves », ci	251 744 €

Soit l'intégralité du résultat à affecter	851 744 €
	=====

Ainsi chaque action percevra un dividende de 442,48 Euros.

Ce dividende sera mis en paiement au Siège Social à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT





MC Audit
COMMISSARIAT AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DU 30 SEPTEMBRE 2021

SAS ALTI FRANGUI
21 rue Peiresc
83 000 TOULON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

SAS ALTI FRANGUI

Relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2021

A l'assemblée générale des actionnaires de la société ALTI FRANGUI,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **ALTI FRANGUI** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'assemblée générale des actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'assemblée générale des actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et aux participations réciproques ainsi qu'à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ALTI FRANGUI ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bandol, le 15 mars 2022

Jean-françois MATHIEU
Commissaire aux Comptes
MCAUDIT



MCAUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 1 000 euros
Inscrite près de la CRCC d'Aix-en-Pce - Bastia
276 ch. de Roumpinas, Imm. Horus, 83150 BANDOL
Tél. : 04 94 62 67 94 - Fax : 04 94 90 63 32
RCS TOULON 801 903 550 00011

DEPOT DES DOCUMENTS COMPTABLES PAR VOIE ELECTRONIQUE
ACCORD
WISE PAR L'ARTICLE A.123-61

Pour effectuer la transmission électronique des documents comptables mentionnés à l'article R.123-111 du code de commerce, la personne soumise à l'obligation de dépôt des comptes annuels qui choisit ce mode de transmission conclut un accord avec le greffe territorialement compétent.

En utilisant ce service, la personne :

ALTI, Société par actions simplifiée, 338156946
21 Rue Peiresc 83000 Toulon

1. Reconnaît accepter les conditions générales qui définissent les règles et modalités du dépôt au service informatique sécurisé accessible par Internet permettant le dépôt légal des documents comptables au greffe du territorialement compétent.

Ce service est accessible sur www.infogreffe.fr.

L'envoi des documents est fait à la plateforme nationale de télécollecte dédiée (Infogreffe).

2. En application du présent accord, la personne soumise à l'obligation de dépôt des comptes annuels peut transmettre les documents exigibles, selon sa forme juridique, sous la forme numérique ou numérisée.

A cette fin, elle s'engage à :

- Accepter et respecter les règles de déclaration par voie électronique.
- Fournir une adresse électronique permettant les échanges nécessaires à la mise en oeuvre du présent accord.
- Télécharger les documents demandés dans les zones spécifiques en respectant impérativement l'ordre de transmission suivant :

- **Pour les sociétés françaises :**

- Bilan (actif, passif)
- Compte de résultat
- Annexes
- Rapport de gestion
- Rapport du président du conseil mentionné aux articles L.225-37 et L.225-68 pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé
- Procès verbal d'assemblée générale (AGO) approuvant les comptes incluant la résolution d'affectation des résultats.
- Le cas échéant, rapport du commissaire aux comptes

- **Pour les sociétés à associé unique dont le gérant ou président assure personnellement la gérance ou la présidence :**

- Bilan (actif, passif)

- Compte de résultat
- Annexes
- Inventaire
- Proposition et décision d'affectation du résultat
- Le cas échéant, rapport du commissaire aux comptes

○ **Pour le dépôt des comptes consolidés**

- Comptes consolidés
- Rapport sur la gestion du groupe
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés
- Le cas échéant, rapport du conseil de surveillance

○ **Pour les sociétés étrangères**

- Documents comptables publiés dans l'Etat où elles ont leur siège.

3. La transmission des documents est assurée au format PDF.

Tous les documents sont regroupés dans un fichier PDF unique. La transmission finale est conditionnée à une visualisation aux fins de contrôle par le déposant.

4. Un récapitulatif est présenté au déposant mentionnant l'identité, l'adresse du siège, le numéro unique d'identification, l'énumération des documents déposés, ainsi que le coût du dépôt qui comprend les émoluments du greffier, la TVA, la redevance INPI et la redevance BODACC .

5. Le paiement du dépôt est effectué en ligne par carte bancaire sur un site sécurisé.

6. Signature de l'envoi par le déposant

- a. Lorsque le dépôt est effectué par le représentant légal ou par une personne habilitée par les textes régissant la forme de la société,

Indiquer les nom, prénom, adresse et qualité du déposant

En cochant la case prévue à cet effet, la personne mentionnée ci-dessus déclare sur l'honneur l'exactitude des informations transmises et signe le présent dépôt qu'elle atteste certifier conforme aux comptes approuvés.

- b. Lorsque le dépôt est effectué par un mandataire (expert comptable, avocat ou autre)

Indiquer les nom, prénom, adresse ou dénomination, forme juridique, adresse du siège, nom du déclarant et qualité, numéro unique d'identification,.

en cochant la case prévue à cet effet, le mandataire atteste :

- avoir reçu mandat pour faire le dépôt au nom et pour le compte de la société X
- que les comptes annuels ont été certifiés conformes par son représentant légal ou la personne habilitée et déclare les déposer tels qu'ils ont été approuvés par l'assemblée générale .

Le mandataire signe électroniquement les documents transmis lors du dépôt avec une signature sécurisée au sens de l'article 1316-4 du code civil. La liste des certificats est consultable à l'adresse mentionnée à l'article A.123-4 II du code de commerce.

7. Fin de la procédure

Un message électronique de confirmation de l'envoi est adressé au déposant dès la réception des documents et le paiement effectué.

. Le dépôt est validé par le greffe territorialement compétent lorsque le dossier a été contrôlé complet et régulier.

- Le greffier adresse alors le certificat de dépôt électronique au déposant ainsi que la facture correspondante.
- Après validation du dépôt, le greffier en transmet un exemplaire à l'INPI par voie électronique, par l'intermédiaire de la plateforme nationale de télécollecte, pour satisfaire à l'obligation de dépôt en double exemplaire.

a. Le dépôt est refusé lorsque les documents ou une partie d'entre eux sont illisibles (documents trop sombres ou trop clairs, chiffres coupés ...), établis dans un format d'échange non prévu dans le présent accord, incomplets ou irréguliers.

Le déposant est informé sans délai du rejet de son dépôt par message électronique et des modalités de son remboursement.